

inFO Mail n°77 – 22 juin 2016 – Compte rendu GT CAPD

Merci de transmettre à vos collègues

COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13

Groupe de travail CAPD

Ordre du jour :

1/ Mouvement complémentaire

2/ Temps partiels

3/ Ineat/exeat

4/ Hors-classe

1/ MOUVEMENT 2016 – phase complémentaire

L'administration nous a transmis un listing des participants à cette 2^{ème} phase.

Les barèmes ont été mis à jour, en tenant compte des priorités médicales et sociales (500 points), des bonifications en éducation prioritaire sur les 5 premiers vœux (50 points) et les priorités de retour sur postes décharges de maître PARE et en Education prioritaire.

Nous avons pu faire remonter quelques corrections, sur les dossiers que les collègues nous ont confiés.

➔ Résultats officiels ce mercredi 22 juin (fin d'après-midi)

Un nouveau projet sera transmis en fin d'après-midi aux organisations syndicales.

Nous le mettrons en ligne sur notre site internet, d'une manière anonymée (3 premières lettres du nom et prénom) → [page spéciale du « Mouvement »](#)

L'IA enverra également un mail dans les boîtes lprof.

ATTENTION : Il s'agit bien d'un projet d'affectation ! Les résultats restent provisoires et susceptibles de modifications **jusqu'à la CAPD du 4 juillet.**

Prochain groupe de travail JEUDI 30 JUIN

Merci de nous faire part de vos remarques et des erreurs constatées, **de préférence par mail à contact@snudifo13.org** en précisant l'intitulé « **Mouvement provisoire** »

Le SNUDI FO interviendra pour faire corriger ce projet avant la publication du projet final

➔ Début de la phase d'ajustement (3^{ème} mouvement)

Si vous n'avez pas d'affectation à ce stade, vous serez affectés par l'administration, à la phase d'ajustement manuelle qui débutera **dès ce lundi 27 juin.**

Les nominations se feront en fonction de votre barème et des postes disponibles, suivant les vœux géographiques que vous avez émis lors de la phase complémentaire du mouvement.

L'Administration souhaite en effet que la quasi-totalité des enseignants soient affectés sur un poste d'ici le lundi 4 juillet (jour de la CAPD), de manière à pouvoir rentrer en contact avec leur école, connaître leur niveau de classe et préparer sereinement la prochaine rentrée.

Le SNUDI FO a salué la bienveillance de l'Administration vis-à-vis de ces enseignants qui, les années précédentes, n'avaient jamais leur affectation avant la fin de l'année scolaire.

Pour autant, le syndicat sera attentif aux demandes de réaffectation de collègues, nommés à la 2^{ème} phase, notamment sur leur vœu de zone.

Comme les années précédentes, le SNUDI FO 13 interviendra pour vous aider et vous conseiller pour tout problème rencontré.

➔ Vous êtes nommés sur votre vœu de zone ?

Le SNUDI FO a réaffirmé son opposition au vœu de zone qui va, encore cette année, affecter des collègues, même avec un gros barème, sur des postes non choisis et souvent éloignés de leur domicile. Afin d'en limiter les effets néfastes, le SNUDI FO a demandé que la même disposition que l'an dernier soit acceptée par l'Administration : revoir, à la demande des collègues, des affectations éloignées sur des postes moins éloignés qui apparaîtront à la phase d'ajustement (3^{ème} mouvement). Cette garantie a été accordée par le secrétaire générale pour des **barèmes uniquement supérieur à 20**. Bien entendu, le SNUDI FO défendra les demandes de tous les collègues concernés.

Si vous êtes dans ce cas, contactez immédiatement le syndicat !

➔ Recomposition de certains postes :

Comme chaque année, des ajustements seront nécessaires d'ici la rentrée pour recomposer des postes avec des fractions plus « cohérentes » pour les collègues et les classes (ex : fractions libres sur certaines écoles à recomposer, fractions trop éloignées, pas plus de 2 enseignants sur la même classe, ...).

De même, des collègues qui auraient pu bénéficier de la **priorité de retour sur poste en Education prioritaire**, mais dont les fractions de poste n'ont pas été versées au mouvement provisoire, se verront réaffectés sur ces postes s'ils « réapparaissent » à la 3^{ème} phase.

Enfin, concernant les affectations de certains TDep, l'administration s'est engagée à revoir les compositions de poste, en fonction des fractions disponibles.

Ces opérations se feront sous le contrôle de l'IEN, après accord du service du mouvement et contrôle des organisations syndicales

Si vous êtes dans ce cas, informez votre IEN, prenez contact avec le service du mouvement (ce.mouvement13@ac-aix-marseille.fr) et contactez le syndicat !

2/ TEMPS PARTIEL 2016-2017

Des recours gracieux concernant les refus de 80% annualisés sont toujours étudiés par les services administratifs.

L'IA 13 devrait rendre ces derniers avis pour le prochain groupe de travail du 30 juin

Le SNUDI FO 13 défendra les dossiers confiés par les collègues.

Mi-temps annualisés :

L'IA a procédé aux appareillages des binômes, en fonction, en fonction de la période demandée et du secteur géographique.

Le principe retenu en CAPD et défendu par le SNUDI FO a été confirmé par le Secrétaire général : si 2 collègues sont à titre définitif, c'est un 3^{ème} collègue, nommé au mouvement à titre provisoire, qui viendra les décharger sur leur classe respective.

Contactez le syndicat si vous souhaitez obtenir une confirmation de votre mi-temps annualisé (binôme, période travaillée...)

3/ INEAT/EXEAT

► Concernant les **exeat** (141 demandes),

Le DASEN des Bouches du Rhône a déjà accordé 21 demandes concernant tous les dossiers relevant de priorités sociales et médicales ainsi que les rapprochements de conjoints.

Des échanges seront organisés avec les autres départements, à volume constant (échange poste à poste). Des échanges intra-académiques seront aussi facilités.

Une 2^{ème} vague d'accords d'exeat sera programmée la semaine prochaine, pour les situations de convenance personnelle, en fonction de l'équilibre du département en ressources humaines.

► Concernant les **ineat** (116 demandes),
Le DASEN a déjà confirmé 99 accords dont 17 ont déjà été validés par les départements d'origine.

Le SNUDI FO défendra tous les dossiers confiés par les collègues et continuera à revendiquer que toutes les mutations soient accordées afin de garantir un droit constitutif de notre statut de fonctionnaires d'Etat.

4/ HORS-CLASSE

L'administration a transmis aux organisations syndicales une liste des promouvables à la hors-classe à compter du 1^{er} septembre 2016.

Si le contingent académique prévoit bien 500 promus (taux de 5% cette année), une « répartition » a été opérée entre les 4 départements.

Ainsi, seuls 327 collègues seraient promus pour notre département, ce qui est bien en-dessous du taux de 5% obtenu au niveau national !

Pour rappel,

en 2014 : 283 promus avec un taux de 4%

en 2015 : 318 promus avec un taux de 4.5%

D'autre part, le listing départemental ne fait apparaître que les collègues au 10^{ème} et 11 échelons alors que nationalement, la promotion est accessible depuis le 7^{ème} échelon. Des collègues qui auraient pu prétendre à l'accès à la hors classe avec la nouvelle bonification de points (CPC, directeurs, enseignants en REP+) et une très bonne note sont donc « écartés » au prétexte qu'ils ne sont pas au 10^{ème} échelon.

Le SNUDI FO a questionné le ministère sur cette nouvelle répartition. Il semblerait que des consignes aient été données pour faire partir un maximum d'enseignants à la retraite en ayant pu accéder à la hors classe.

Si l'intention est louable, le SNUDI FO demande le respect des textes et des règles nationales.

Dans l'immédiat, nous demandons que la situation soit clarifiée avant que ce listing soit soumis à la CAPD du 4 juillet.

Le SNUDI FO revendique toujours la création d'un 12^{ème} et 13^{ème} échelon, accessibles à tous, en remplacement de la hors-classe !

PROCHAIN GROUPE DE TRAVAIL : JEUDI 30 JUIN

Une question ? Une remarque ? Contactez vos délégués FO à la CAPD :

Titulaires	Suppléants
NEFF Franck – 07.62.54.13.13	LOPEZ Sandra – 06.27.34.73.17
BLONDEL Jean-Philippe – 06.81.60.64.35	LE CORRE Muriel – 06.86.93.58.32
ROUVIERE Laurence – 06.27.02.14.16	SOUROUX René – 06.58.62.18.06

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !